
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 27 février 2021

**Lutte contre la COVID-19 : fermeture de certains secteurs de
Toulouse dès dimanche 28 février 2021**

De nombreux rassemblements statiques sans respect de la distanciation physique, ni port du masque, ont été constatés ces derniers jours dans certains secteurs de Toulouse. Malgré un renforcement des contrôles le 27 février, par la police nationale et la police municipale, aucune amélioration de la situation n'a été observée.

Cette situation est de nature à accélérer fortement la propagation du virus dans la ville de Toulouse alors que le taux d'incidence y est élevé puisqu'il dépasse le seuil d'alerte maximale **(261,2 cas positifs pour 100 000 habitants)**.

Pour se donner toutes les chances d'éviter un confinement territorialisé, il est indispensable de prendre des mesures plus fortes dès maintenant.

Aussi, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, comme ils l'avaient annoncé le 26 février, **ont décidé de procéder à la fermeture de certains secteurs de Toulouse. Cette mesure s'appliquera du dimanche 28 février 2021 à 00h00 jusqu'au lundi 8 mars 2021 à 00h00, sur les portions de voie publique suivantes :**

- les berges de la Garonne situées en contrebas de la place Saint-Pierre, du quai Saint-Pierre, du quai Lucien Lombard, du quai de la Daurade, du quai de Tounis et correspondant à la promenade Henri Martin,
- la place de la Daurade,
- la prairie des Filtres,
- le quai de l'Exil Républicain Espagnol.

La liste des lieux concernés par l'obligation pourra être actualisée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135 €.

Contacts presse

Préfecture : communication@occitanie.gouv.fr - 05.34.45.38.31

Mairie de Toulouse : service.presse@mairie-toulouse.fr - 05.61.22.21.47

Ce communiqué de presse est édité par la Mairie de Toulouse. Pour vous désinscrire [cliquez ici](#).